

vingt le premier de rangos de docteur es lo. 250  
21 Mars 1560 2560

al

Monsieur Jay receu hier v<sup>ostre</sup> tre ensemble  
celle de madame et aussi la tre que le  
cote de rentilla est escript a son Alti. par  
commandement de sa sainctite et suis merueilleusement  
mari de veoir comme ces mechantes heresies  
se augmentent par tout et mesmes qui sont  
venu en ma principaute d'orange l'autre  
jour niant receu nouvelles de France quil  
y commencent a precher Je escriptis  
Incontinent a mon gouverneur et a ceulx  
de mon conseilz quilz regardissent par  
tous moïens du monde de point endurer  
que lon fisse alteration a n<sup>ostre</sup> vray et  
ancienne religion et que nullement ilz unferissent  
a ces mechans de se retirer a ma principaute  
et que Incontinent ilz me mandissent en  
quel estat qui les choses estient <sup>affin</sup> pourq<sup>il</sup> selon  
cela se <sup>puisse</sup> pourveoir maintenant veut que les

choses se augmentent Je ne délaisseray d'y  
amener ung gentilhomme expressément selon  
l'advis de son Altesse avecque ample  
commandement qu'il fasse tout debvoir  
du monde tant par publication comme  
par force (autant qui son perris la main  
de remettre a telle desordre qui est si  
dennagable a tout la christienté mais Je  
crains bien fort puis que tout le Royaulme  
de France est si fort corrompu et mesme  
en ce quartier la que nul commandement  
ne petite force aiderat si ne fusse  
avecque une bonne force et ne laiât  
si grande comme Il serrieroit  
bien pour ung tel effect Je vous vouldrois  
supplier qui Je puisse avoir justques tres  
tant de Madame comme de vous adressant  
au legat ou en son absence au vice legat d'assigne

251

que estant requis par le gentilhomme qui  
se amuseray la que pour chose qui  
touché tant le service de dieu et le  
bien de la ~~roye~~ chrestiente quil luy  
veuillent estre favorable et luy assister  
avecque les forces de sa sainctite se  
y besoigne fuisse car se aimerey mieulx  
employer le forces du pape que non celles  
de france pour me non preiudicier a  
ma souverainete la raison mesme parquoy  
se supplie maintenant avoir les tres de  
madame et de nous adressat au legat  
est qui se crains que venant le  
gentilhomme la et qui treuve les choses  
en tel termes qui ne pourra mesmer  
nul remede si non avecque force  
et si Il me doit aller premierement  
advertir de ce qui se passe se craindrois  
que sa sainctite ny le Roy de france vouldroient  
avoir ceste patience de attendre y mesme remede

si long temps qui fussient par moy requis  
leur estant chose si prejudiciable ~~devenir~~  
~~à l'estat de la France~~ que de ma  
principaulte cherches leur pais circonvoisin  
ne revuesse dommage en la religion parquoy  
Je aimerois mieulx que si Il y fault  
employer force que se soit <sup>plus tost</sup> par ma  
requisition que si non autrement  
touttefois Membre le remes le tout  
a vous comme a celluy qui entend mieulx  
le tout et aussi qui sçait qui me soit  
plus profitable. Selon la grande affection  
que Je tenours requien que me vous porte  
<sup>me sans tellement obliger</sup>  
deut q'ont ma vie me vous a commode  
comme a ung serviteur et parfait amy de  
vous supplie de veulir tenours continuer  
Je ne vous escrips rien de ce qui Je  
besoigne avecque les estus de Helandre me  
remestant a ce qui Je escrips a madame

J'ay fin de ceste vous baise  
Monsieur les mains priez la creature  
vous donner bonne vie et longue de  
la Hay le 27 Fevrie

Je priez que vous bien ben  
suy a vous faire servir

G. M. de Vasson

Oranges

A Mons<sup>r</sup>

Mons<sup>r</sup> Teneque Barras